



Le 04 juin 2024

RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI N°1092

PORTANT FIXATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2024

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Monsieur Franck JULIEN)

Le projet de loi n°1092, portant fixation du premier budget général rectificatif de l'exercice 2024, constitue une étape importante dans la gestion budgétaire, économique et sociale de la Principauté de Monaco. Déposé au Conseil National le 30 avril 2024, ce projet a été immédiatement examiné par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Ce premier budget rectificatif s'inscrit en réponse aux demandes du Conseil National, relayant les attentes et les besoins légitimes des Monégasques, émises lors du Budget Primitif 2024.

A ce sujet, votre Rapporteur souhaite rappeler quelques éléments de contexte concernant ce premier rendez-vous budgétaire de l'année entre nos deux Institutions.

Les élus avaient mis en exergue l'absence de réponses sur trois sujets majeurs lors de l'étude du Budget Primitif 2024.

Ces derniers avaient demandé au Gouvernement de bien vouloir se conformer à l'esprit et la lettre de la loi de Budget, notamment au sujet du Programme Triennal d'Equipeement Public (PTEP), de présenter aux élus un projet ambitieux de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille (CCF) et enfin de revenir vers notre Assemblée avec des propositions concrètes pour la réalisation d'une opération domaniale intermédiaire de 50 logements minimum à brève échéance, pour compenser les retards en construction de logements neufs prévus au Plan National pour le Logement des Monégasques (PNL), afin de répondre aux besoins avérés et constants de nos compatriotes.

Le Budget Primitif 2024 avait fait l'objet d'un vote favorable lié à l'engagement du Gouvernement de déposer un premier Budget Rectificatif dès le printemps 2024, aux fins de retour vers le Conseil National avec les engagements qui n'avaient pas été pris à l'automne 2023.

Votre Rapporteur souligne qu'un rendez-vous budgétaire printanier entre nos deux Institutions est essentiel pour avancer efficacement tout au long de l'année sur les sujets majeurs et sur l'ensemble des politiques publiques de notre Principauté, comme pourraient l'être à l'avenir des échanges publics sur la clôture de l'exercice précédent.

Dans le cadre de l'examen de ce premier Budget Rectificatif, conformément à la requête du Conseil National, des réunions d'échanges entre les élus et le Gouvernement se sont tenues. Celles-ci se sont déroulées dans un état d'esprit constructif et ont permis d'examiner de manière détaillée une partie des sujets et d'identifier notamment des axes d'amélioration pour le PTEP.

Malgré les promesses et contrairement à ce qui était initialement prévu, votre Rapporteur déplore qu'aucune réunion d'échanges n'ait pu intervenir, à la date de la finalisation de la rédaction de ce rapport, sur le sujet, ô combien important, du logement.

Cette déception a été accentuée à la lecture des documents annexés au premier Budget Rectificatif. En effet, l'article budgétaire 701.902 « *Frais d'études urbanistiques & Grands Travaux* » n'a pas été augmenté, ce qui amène à s'interroger sur la réelle volonté du Gouvernement de réaliser l'opération sur laquelle il s'était engagé.

Pour le Conseil National, au regard des prix très élevés de l'immobilier entraînant la quasi impossibilité pour la grande majorité des Monégasques de se loger par leurs propres moyens dans leur Pays, le logement n'est pas et ne sera jamais une variable d'ajustement budgétaire.

Votre Rapporteur y reviendra plus en détail dans ce rapport.

S'agissant de l'aspect strictement budgétaire de ce 1^{er} Budget Rectificatif, les élus constatent un résultat estimé en excédent de recettes d'environ 4,9 M€. Pour rappel, le Budget Primitif 2024 prévoyait un déficit de près de 14,4 M€. Cette différence de 19,3 M€ s'explique principalement par un décalage des dépenses initialement prévues au Budget Primitif 2024 pour les travaux du Socle Charles III qui seront exécutées sur le Budget 2025 (-64,4 M€) et de l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Nouveau C.H.P.G. (+45 M€).

Ce résultat rectifié, désormais excédentaire en recettes, s'inscrit dans la lignée des bilans de ces dernières années.

Toutefois, à la lecture du prévisionnel pluriannuel de recettes présenté par le Gouvernement le 9 novembre 2023, votre Rapporteur constate que, potentiellement, les recettes des trois prochaines années seront nettement inférieures à celles envisagées dans ce Budget Rectificatif.

Cette prévision du Gouvernement est à mettre en perspective avec le niveau de dépenses à venir, le plus haut jamais connu de notre histoire, et un pic des crédits de paiement du PTEP à hauteur de 889 M€ en 2025 et 773 M€ en 2026, soit une évolution importante en comparaison des 619 M€ prévus pour 2024.

Cet « effet ciseaux », contraction des recettes et hausse significative des dépenses, augure d'importants défis pour la Principauté en matière de finances publiques.

Devant ce constat, le Conseil National jouera tout son rôle et contribuera à sa place à relever le défi budgétaire.

Même si nous ne pouvons que nous réjouir des 126 M€ d'excédent de recettes constatés à la clôture de l'exercice budgétaire 2023, ce chiffre est à modérer au regard des 118 M€ de reports de crédits et des 222 M€ de recettes exceptionnelles de TVA immobilière liées à l'opération « Mareterra ».

Alors que se profile cet « effet ciseaux », les élus restent dans l'attente de la stratégie du Gouvernement afin de trouver de nouvelles sources de recettes.

A ce jour, cette stratégie paraît loin d'être définie, notamment, concernant les sujets de l'innovation, de la modernisation du droit des sociétés et de l'identification de futurs relais de croissance.

Aussi, les élus rappellent l'urgence de refondre le droit des sociétés qui ne répond pas à l'ensemble des souplesses que l'on est en droit d'attendre d'un Etat moderne. Il est à noter, par exemple, qu'en matière de sociétés unipersonnelles et de dématérialisation de titres de sociétés, Monaco a près de 40 ans de retard sur la France.

Les élus ne peuvent que déplorer l'immobilisme de l'exécutif gouvernemental sur les thématiques de développement économique, telles que la création de nouvelles formes de sociétés et de structures d'investissements, la protection des droits des actionnaires minoritaires et une refonte du droit des faillites.

De plus, votre Rapporteur constate sur ces derniers mois un paradoxe, avec d'un côté une attractivité érigée en « cheval de bataille » couplée à des investissements conséquents, en vue de la recherche de résidents à haut potentiel, de porteurs de projets et d'investisseurs, mais d'un autre côté, une durée de plusieurs mois pour l'obtention d'une carte de séjour et un taux très élevé de rejet des autorisations de création d'entreprises.

L'ensemble, combiné à une difficulté accrue d'ouvrir un compte bancaire pour les professionnels, risque d'accentuer encore plus la problématique de maintenir les recettes à un niveau compatible avec les fortes dépenses envisagées.

Force de proposition sur la thématique de la modernisation du droit économique, le Conseil National avait déposé deux propositions de loi n°256 et n°257, respectivement sur les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SURL) et les Sociétés d'Innovation Monégasques par Actions (SIMA), afin d'impulser une dynamique visant à encourager l'entrepreneuriat et favoriser les investissements dans des entités innovantes.

Cependant en fin d'année dernière, le Gouvernement a informé le Conseil National que la procédure législative était interrompue et que ces propositions ne seraient pas transformées en projets de loi. Il s'était néanmoins engagé au dépôt d'un projet de loi dans les meilleurs délais, ce qui n'avait toujours pas été fait lors de l'approbation du présent rapport.

Il y a donc urgence pour le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires. Ce constat est aujourd'hui d'autant plus vrai que les formalités relatives à la création et à la gestion des sociétés ont été grandement complexifiées avec l'entrée en vigueur des lois relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le Conseil National, désireux de maintenir le rythme qu'il avait initié au moment des propositions de loi précitées, redéposera des propositions de loi si le dépôt du projet de loi par le Gouvernement n'intervenait pas d'ici la fin de la présente session parlementaire.

Et enfin, la recherche de nouvelles recettes devra être concomitante à une gestion efficace des dépenses à venir, dans la continuité du travail initié par le Conseil National sur l'actualisation du PTEP, et également sur l'arbitrage des grands projets d'équipements.

Dans le contexte actuel, où la gestion prudente et efficiente des finances publiques est plus impérative que jamais, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale reste particulièrement vigilante quant à l'évolution du

Programme Triennal d'Équipement Public (PTEP). Les échanges avec le Gouvernement, lors des débats du Budget Primitif 2024, ont souligné des préoccupations marquées concernant l'accroissement significatif des dépenses liées à ce programme.

En effet, les crédits d'engagement du PTEP ont quadruplé au cours de la dernière décennie, tandis que les recettes de l'État ont doublé et que les actifs liquides du Fonds de Réserve Constitutionnel sont restés stables.

Dans cette optique, lors des délibérations sur le Budget Primitif 2024, le Conseil National avait exprimé clairement ses attentes à l'égard du Gouvernement, demandant spécifiquement :

- « *Que l'ensemble des articles du PTEP bénéficient d'un échéancier* » ;
- « *Qu'une analyse minutieuse des engagements actuels soit réalisé afin de supprimer les articles budgétaires obsolètes ou inappropriés* » ;
- « *Que chaque nouvel article, ajouté devrait faire l'objet d'une présentation détaillée devant la Commission Mixte d'études pour les Grands Travaux* ».

A cet égard, le Ministre d'Etat avait énoncé dans sa réponse au rapport :

« ... le Gouvernement est prêt à échanger avec votre Assemblée pour parfaire l'information dont elle doit disposer, à commencer par l'échéancier des travaux qui doit accompagner le programme triennal d'équipement. Nous vous proposons même que cet échéancier soit quinquennal et accompagne le programme triennal qui fait partie intégrante de la loi de budget, pour en constituer une annexe obligatoire. De la même manière, le Gouvernement est prêt à examiner avec ses Services les opérations qui ne

correspondraient pas pleinement aux critères que je viens d'énoncer, et à revenir vers le Conseil National avec des propositions concrètes, dans la perspective du Budget Rectificatif 2024 qui pourra être déposé au printemps prochain. »

Ainsi, c'est dans une atmosphère constructive que se sont tenues les réunions d'échanges et la Commission Plénière d'Etude (CPE), et c'est avec satisfaction que votre Rapporteur constate les actualisations suivantes :

- L'élaboration systématique d'un échéancier, certes prévu par la loi de budget, sur une durée de cinq années concernant les opérations de travaux, en annexe du budget.
- La rationalisation des opérations de renouvellement d'équipement. L'objectif est de regrouper ces opérations dans un plan d'équipement pour des périodes définies, afin d'éviter que des articles budgétaires ne se prolongent perpétuellement et d'octroyer au Gouvernement un droit à dépenser.
- L'inscription des études programmatiques au sein de l'article 701.902 « *Frais d'études urbanistiques & Grands travaux* » et l'inscription des études de conception et d'exécution (qui font partie intégrante de l'acte de construire) au sein du Programme triennal et le détail des études inscrites au titre de cet article en annexe du fascicule budgétaire. En substance, cette mesure signe l'arrêt de l'inscription des lignes de principe.
- Le retrait du PTEP de l'ensemble des opérations ne répondant pas aux éléments précités, qui se traduit soit par une suppression du Budget ou soit par une annualisation de l'article.

En application de ces ajustements, le nouveau plan triennal est minoré de 1,1 milliard d'euros. Le coût global s'élève désormais à 9 milliards d'euros. Il est à

noter pour autant que cette différence ne constitue pas une économie de facto, en revanche les sommes en question devront faire l'objet d'un vote annuel.

Toutefois, le Conseil National considère que le travail entrepris lors de ce premier Budget Rectificatif sera à compléter à l'occasion du Budget Primitif 2025.

Par exemple, s'agissant de l'article « *Transition Numérique* », compte tenu de l'importance en valeur de certains projets liés à la transition numérique, une individualisation des projets est envisageable afin de bénéficier d'une meilleure clarté des opérations dans ce secteur.

Des précisions complémentaires ont été également demandées concernant l'article

« *Transition numérique : gestion – Run* » rectifié à hauteur de + 1,2 M€.

Par ailleurs, le manque de précisions de certaines lignes au sein du PTEP, telles que notamment « *Acquisition Equipements Pompiers* » « *Réhabilitation et maintien en exploitation du Stade Louis II* » est à corriger. De plus, leur durée est à limiter.

En réponse, le Gouvernement s'est engagé à fournir à l'avenir des précisions sur ces différents points et à initier une réflexion concernant l'individualisation de certains projets numériques à l'instar de ce qui est réalisé sur les articles « *Travaux SMBP* » et « *Travaux Domaines* ».

En outre, le Gouvernement a répondu favorablement à l'établissement d'un échancier/descriptif pour l'ensemble des articles inscrits au sein du PTEP, qu'ils soient d'équipement ou d'investissement avec un niveau de granularité qui dépendra de seuils que l'exécutif définira dès le prochain Budget Primitif 2025.

Le Conseil National analysera avec attention les engagements pris par le Gouvernement sur les années à venir, le prochain Budget Primitif 2025 en sera une étape déterminante.

Pour conclure, les élus constatent de réels progrès sur le périmètre du PTEP qui s'inscrit dans la logique nécessaire de lisibilité et de transparence pour la gestion des finances publiques demandée par le Conseil National.

Dans ce prolongement, le Gouvernement a confirmé son accord pour annexer systématiquement à chaque futur budget primitif un prévisionnel de recettes pluriannuelles.

En tout état de cause, l'ensemble de ces mesures et points d'interprétations auraient pu être abordés lors de l'examen du projet de loi n°1.052. Une fois de plus, les élus regrettent vivement le retrait de ce texte par le Gouvernement avant même d'attendre les développements et pistes de réflexion du Conseil National sur ce sujet.

Les élus, conscients qu'une actualisation de notre loi de budget est nécessaire, déposeront une proposition de loi prochainement, afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité du budget de l'Etat.

Une des autres principales thématiques de ce premier Budget Rectificatif est le projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille. Sans raviver les vifs débats intervenus lors du Budget Rectificatif 2023, votre Rapporteur rappelle la grande déception de l'ensemble des élus suite à l'annonce sur le siège et sans

information préalable du Conseil National de l'abandon du projet initial annoncé en 2018, au profit d'un projet nettement réduit qui suggérait un « rafraichissement » plutôt qu'une véritable restructuration globale.

Lors des séances du Budget Primitif 2024, les élus, attachés à la vision d'un projet toujours ambitieux et adapté, avaient demandé au Gouvernement des réponses claires sur le devenir de cette opération.

En réponse, le Ministre d'Etat avait annoncé que les études préliminaires avaient mis en lumière des impacts majeurs sur l'activité du Centre et sur la mobilité du quartier de Fontvieille dans son ensemble, et envisageait un redimensionnement de l'opération.

Le Conseil National avait concédé, non sans réserves, mais comme à son habitude de manière pragmatique, d'attendre la présentation d'un nouveau projet concret au printemps 2024 et que les perspectives de démarrage des travaux soient connues avant la fin de l'exercice 2024.

Lors d'une réunion informelle, le 12 avril 2024, le Gouvernement a indiqué aux élus ne pas pouvoir présenter un projet lors de la Commission Plénière d'Etude dédiée le 13 mai 2024.

Votre Rapporteur rappelle l'importance de cette opération pour la Principauté de Monaco. L'attractivité commerciale de cet ouvrage sera un atout considérable pour l'ensemble de la Place et un des seuls projets ayant un retour sur investissement, au contraire d'autres projets coûteux envisagés. Les élus seront extrêmement vigilants à ce que ces propositions présentées après l'élaboration de ce rapport répondent aux attentes des Monégasques, résidents, salariés et futurs clients.

Pour mémoire, les attentes exprimées dans le rapport du Budget Primitif 2024 étaient les suivantes :

- *un cinéma moderne de dernière génération, notamment pour notre jeunesse et pour les résidents de la Principauté ;*
- *un hypermarché reconfiguré et optimisé aux meilleurs standards actuels ; une offre commerciale élargie, avec des enseignes complémentaires de renommée (...);*
- *une offre de commerces de bouche diversifiée, notamment pour renforcer notre attractivité professionnelle ;*
- *un parking optimisé et relié à celui de l'Îlot Pasteur ;*
- *et enfin, un espace de vie réinventé, exemple de végétalisation urbaine.*

C'est avec attention qu'un groupe restreint d'élus s'est rendu le 22 mai dernier au Ministère d'Etat pour découvrir les premières ébauches du nouveau projet.

Il a été présenté trois variantes, deux de restructuration et une de rénovation.

Les élus présents ont constaté avec satisfaction que les deux options de restructuration répondent en grande partie aux préconisations et aux attentes du Conseil National.

En effet, les plans présentent la création de surfaces commerciales substantielles, d'un cinéma moderne, d'une offre de bouche conséquente, le tout lié à un espace de vie harmonieux.

Ces schémas semblent concrets, viables et n'engendrent à première vue aucune problématique de circulation au sein du quartier de Fontvieille. Un point d'interrogation ressort cependant : la liaison entre le parking du CCF et celui de l'Îlot Pasteur qui avait été anticipée mais non achevée.

L'ensemble des élus seront attentifs à ce point lors de la présentation globale du projet à la CPE du 13 juin 2024 qui est postérieure à la rédaction de ce rapport.

Cette CPE sera également l'occasion d'évoquer une nouvelle fois l'urgence de cette restructuration, l'établissement actuel n'est plus digne de notre Principauté et nécessite une mise à niveau avant même le lancement des travaux. Le Gouvernement doit trouver un équilibre entre les investissements à réaliser pour maintenir le Centre actuel actif et attractif et le projet de restructuration.

De surcroît, le Gouvernement doit définir, dès à présent, une date pour la réalisation des travaux afin que l'ensemble des parties prenantes puissent anticiper au mieux cette restructuration comme il le fait par ailleurs pour d'autres équipements comme l'Hôpital ou le Stade Louis II.

S'agissant des résidents des « Terrasses de Fontvieille », leur traitement est humainement inacceptable. En effet, ces derniers restent dans l'attente de l'annonce d'une décision définitive sur leur situation depuis bien trop longtemps ce qui impacte leur quotidien et les empêche de se projeter dans l'avenir.

Il en est de même pour les commerçants qui sont dans l'attente d'informations claires afin d'appréhender le futur dans les meilleures conditions possibles. Le Conseil National salue leur patience et leur engagement pour maintenir une vie commerciale en ces lieux. Le Gouvernement leur doit, comme aux Monégasques, aux résidents et aux salariés, un espace commercial digne de ce nom et correspondant à l'image de la Principauté, telle qu'elle doit pouvoir légitimement se prévaloir dans le cadre de sa politique d'attractivité.

L'incapacité du Gouvernement à prendre des décisions sur ce dossier comme sur d'autres a nécessairement des impacts budgétaires.

Enfin, le Logement des Monégasques.

Le Conseil National confirme sa priorité absolue : le Plan National pour le Logement des Monégasques (PNL). Même si celui-ci a apporté une bouffée d'oxygène pour nos compatriotes avec la livraison de plus de 600 logements de grande qualité lors des dernières attributions, le Conseil National demeure très vigilant sur le risque potentiel d'un retour à la pénurie.

A ce titre, lors des débats intervenus lors du vote du Budget Primitif 2024, les élus avaient insisté sur l'obligation de prévoir une opération livrée avant 2028 et attendaient du Gouvernement une présentation dans les plus brefs délais d'une solution assortie d'un calendrier précis.

C'est avec espoir que les élus ont entendu le Gouvernement annoncer dans la réponse du Ministre d'État au rapport établi par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale dans le cadre du Budget Primitif 2024 : « *Je vous confirme que le Gouvernement envisage favorablement l'anticipation, à l'horizon 2027-2028, de la livraison de logements prévus dans le cadre du Plan National.*

Cette anticipation nécessite de lancer une opération d'une cinquantaine d'appartements non programmée à ce jour. Le Gouvernement s'engage à revenir vers vous à ce sujet au cours du premier trimestre et à inscrire les crédits correspondants au Budget Rectificatif 2024 qui pourra être déposé sur le Bureau du Conseil National au printemps prochain. »

Par ailleurs, le Conseil National a été informé en début d'année que l'opération de la surélévation du bloc A et du bloc B de « Grand Ida » n'allait pas aboutir. Les élus ont pris en considération les engagements du Gouvernement de rajouter la différence de ces 10 logements au sein de l'opération promise. Projet qui s'élèverait non plus à 50 logements mais donc à 60 appartements.

Cet espoir a malheureusement été vite balayé. En effet, à l'heure de l'écriture de ces lignes, aucun projet n'a été présenté par le Gouvernement.

Une seule annonce est à relever à la lecture du nouveau rapport du PTEP sur le sujet du Logement : un retard de six mois sur la livraison de l'opération « Le Bel Air ».

Cette inquiétude a été d'autant plus vive après le report par le Gouvernement de la CPE dédiée à ce sujet prévue le 13 mai 2024.

Cette situation amène les élus à s'interroger sur la priorité effective accordée par le Gouvernement à la politique du logement et à la sincérité des engagements pris devant les Monégasques à travers leurs représentants.

Pourtant, dans sa réponse au rapport du Budget Primitif 2024, le Ministre d'Etat avait expressément annoncé concernant cette opération « *nous disposons de plusieurs pistes* ». Les élus s'interrogent sur le sérieux de ces propos et craignent de faire face à une promesse non tenue.

Aussi, votre Rapporteur rappelle les arguments déjà avancés à de multiples reprises par le Gouvernement pour se justifier, et trop entendus par les élus :

- Le coût. Les élus soucieux des dépenses publiques considèrent toutefois que les dépenses liées au logement sont essentielles et se feront, si nécessaire, au profit

d'équipements moins prioritaires ou d'opérations non réalisées pour lesquelles des dépenses importantes ont été engagées.

- La non-maîtrise du foncier. Cet argument a déjà été annoncé notamment pour l'opération « Les Lierres-Nathalie ». Même si des mécanismes existent pour y remédier, le Gouvernement se doit de peser les risques pécuniers au regard des gains sociaux dans le processus de négociation avec les propriétaires.
- L'étude actualisée de l'IMSEE sur les besoins en logements des Monégasques jusqu'en 2040. Cette étude réalisée par une équipe de grande qualité se base essentiellement sur la livraison de 355 logements au sein de l'opération « Annonciade II » pour la période de 2027 à 2034. Opération pour laquelle les élus n'ont à ce jour aucune visibilité, et ce malgré la connaissance depuis près de 15 ans de la libération du foncier de ce quartier.

A ce jour, les représentants des Monégasques ont été destinataires seulement de deux opérations sur la période 2027-2034 : « Le Bel Air » et le « Larvotto Supérieur », soit 144 logements nets. Malgré les demandes insistantes des élus depuis plus deux ans, aucune autre visibilité n'a été apportée par le Gouvernement pour les 500 logements restants afin d'atteindre l'objectif prévu au PNL à fin 2034.

Ces échéances arrivent à grand pas, il est urgent que le Gouvernement agisse. Le pas vers l'autre annoncé par le Gouvernement en décembre 2023 doit maintenant être matérialisé par des engagements concrets, détaillés et disposant d'un échéancier précis.

En attendant que le Gouvernement honore enfin ses engagements, le Conseil National a quant à lui avancé sur le projet de l'Agence Domaniale qui a pour but d'améliorer la relation entre les Monégasques et le service public.

A ce titre, une présentation de ce concept moderne de politique publique sera réalisée prochainement auprès du Gouvernement.

En tout état de cause, le Conseil National, conscient de l'urgence de répondre aux besoins en logement de la population, insiste sur la nécessité d'accélérer la remise en état des appartements disponibles. Cette disposition permettra de réduire significativement les délais d'attente pour de nombreux demandeurs.

Par ailleurs, lors des débats sur le logement en fin d'année 2023, l'IMSEE avait évoqué une réserve d'appartements conséquente. Le Conseil National réclame une réduction significative de celle-ci. Cette mesure est impérative pour augmenter le nombre d'appartements disponibles dès à présent pour les Monégasques.

Aussi, les élus souhaitent qu'une commission d'attribution portant sur la centaine d'appartements libérés d'ici là puisse être organisée en 2026, dans la mesure où aucune livraison n'est prévue à cette période.

En synthèse, le PTEP est un point de satisfaction pour les élus où de nombreuses améliorations sont présentes dans ce Budget Rectificatif et, en accord avec le Gouvernement, des ajustements complémentaires interviendront lors du Budget Primitif 2025.

En ce qui concerne le Centre Commercial de Fontvieille, même si, à la date de la rédaction du présent rapport, l'ensemble des élus n'a pas été pleinement informé, une réunion préalable a eu lieu le 22 mai dernier avec un nombre restreint de Conseillers

Nationaux. Néanmoins, la présentation du futur projet prévue le 13 juin 2024 permettra à l'ensemble des élus d'apprécier sa pertinence avant le vote de ce budget rectificatif

En revanche, et toujours à la date de finalisation de ce rapport, en matière de logement des Monégasques, les engagements du Gouvernement ne sont pas respectés, aussi bien par l'absence d'annonce concrète et réaliste, au cours du premier trimestre 2024, sur l'anticipation de livraison de logements à l'horizon 2027/2028 dans le cadre du PNL, que sur l'inscription des crédits correspondants sur ce Budget Rectificatif.

Ce constat est d'autant plus accablant que dans le cadre de ce Budget Rectificatif, les élus ont été informés d'un retard supplémentaire de 6 mois pour l'opération « Le Bel Air » qui vient s'ajouter aux 4 ans de décalage par rapport à l'échéance initialement prévue lors de la présentation du PNL, le 11 mars 2019. En outre, nous avons de sérieux doutes sur le réalisme des échéances annoncées par le Gouvernement sur les livraisons domaniales au sein du quartier de l'Annonciade.

Par ailleurs, les réponses apportées lors des débats concernant la Clôture de l'exercice 2023, ont mis en exergue une exagération de la perte de recettes à venir, ce qui laisse craindre une volonté du Gouvernement de désigner le coût excessif du PNL comme étant la cause d'un déséquilibre budgétaire.

C'est pourquoi, les débats que nous avons eus concernant le PTEP seront essentiels pour faciliter l'identification de sources d'économies. Nous savons que celles-ci sont nombreuses et le Gouvernement doit avoir conscience que tel que précédemment exprimé dans ce rapport, jamais, le logement des Monégasques ne sera pour le Conseil National la variable d'ajustement des budgets.

Nous serons donc très attentifs aux réponses du Gouvernement lors de la CPE Logement décalée par celui-ci au 11 juin 2024.

Je sais que mes collègues en tiendront le plus grand compte pour se prononcer lors du vote qui interviendra le 21 juin prochain à la fin de l'examen de ce Budget Rectificatif 2024.